

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2011**

---

La séance est ouverte à 10h00, par le Président Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de TGV Grand Centre Auvergne.



Après avoir remercié les participants, notamment Michel GAILLARD, Président de la CPDP, Michel LEBOEUF, Directeur de projet de la SNCF, et Thomas ALLARY, Chef de du projet POCL chez RFF, le Président Rémy POINTEREAU salue aussi la présence des élus de tous les départements, Sénateurs et Députés et précise que Brice HORTEFEUX devrait rejoindre l'Assemblée Générale en cours de réunion.

**Il présente en introduction l'ordre du jour qui comporte l'examen des points suivants :**

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2010
- Point sur les activités depuis Janvier 2011
- Approbation des comptes de l'exercice 2010 (Bilan, Compte de Résultat)
- Point sur la préparation du débat public avec Michel GAILLARD, Président de la CPDP projet POCL
- Point sur les scénarii par RFF et SNCF
- Préparation du Séminaire d'Automne en vue de la préparation du cahier d'acteur de l'Association
- Discussion à propos du changement de l'appellation de la ligne POCL.
- Questions diverses.

Chacun de ces points à l'ordre du jour est alors soumis à la délibération de l'Assemblée Générale.

**1/ Le Président propose à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 02 décembre dernier à Paris.**

Aucune observation n'étant effectuée, les procès-verbaux des dernières réunions sont approuvés à l'unanimité.

**2/ Le Président donne ensuite la parole à Bernard BARRAUX, Trésorier de l'Association, en attendant l'arrivée de Nicolas FORISSIER, Secrétaire de l'Association, qui effectuera la présentation des activités de l'Association depuis janvier 2011, et demande au trésorier de bien vouloir présenter les comptes de l'Association au 31/12/2010.**

Bernard BARRAUX, présente les recettes principales qui sont essentiellement constituées par les cotisations des adhérents pour un montant de 32 770 euros et la subvention accordée par la SNCF d'un montant de 64 981,49 euros.

Il présente ensuite les dépenses principales qui sont celles des salaires et charges du chargé de mission à hauteur de 29 771,62 euros et celles des salaires et charges sociales du secrétariat à hauteur de 26 364,81 euros.

Ensuite, il expose les dépenses liées à l'organisation des Tables Rondes, en détaillant les frais d'imprimerie des cartons et dossiers de presse à hauteur 5 727,64 euros, les frais de timbres pour l'envoi des cartons d'invitation pour un montant de 6 411,07 euros, et les frais divers liés au Tables Rondes, ces derniers à hauteur de 5 810,59 euros.

Il présente alors le compte de résultat faisant ressortir un solde excédentaire de 890,32 euros, qu'il propose d'affecter à la réserve des fonds.

Rémy POINTEREAU propose que René GRISON, comptable de l'Association réponde aux questions de la salle, si besoin. René Grison précise que les comptes sont validés par le cabinet comptable.

Un adhérent de l'association demande une précision sur la subvention de la SNCF. En réponse, le Président précise que le versement a été fait sur deux exercices et paraît donc plus important mais tourne autour de 57.000 euros par an, et permet essentiellement de rémunérer le chargé de mission et les charges de secrétariat.

En conclusion de la présentation des comptes, Rémy POINTEREAU remercie les membres « grand soutien » pour leur apport financier et les adhérents toujours plus nombreux, au nombre de 368 pour ce début d'année 2011. Il les présente alors à l'Assemblée :

*3 Membres « grand soutien » (SNCF, Caisse des Dépôts et ville de Clermont Ferrand)  
12 Sénateurs et 20 Députés  
2 Régions (Centre et Auvergne) et 4 Conseillers Régionaux  
9 Départements et 18 Conseillers Généraux  
20 Chambres Consulaires  
61 Communes, 5 villes de + de 30 000 habitants, 8 Communautés d'Agglomération  
26 Structures intercommunales, 72 entreprises, 14 Associations, 95 particuliers*

Le Président félicite la CCI du Cher pour la mobilisation réalisée auprès des entreprises, et souhaite que toutes les CCI se mobilisent pour faire adhérer plus d'entreprises au projet pour l'arrivée du TGV dans nos régions.

Rémy POINTEREAU fait part de la proposition de la CCI qui sollicite l'association sur la possibilité de mettre en ligne une répartition du montant d'une adhésion en pourcentage par rapport aux dépenses, afin que chaque adhérent puisse comprendre l'affectation de leur cotisation.

Le Président présente les nouveaux adhérents par collège et précise que l'association va solliciter bientôt l'adhésion de Région, Bourgogne et Rhône alpes, car il indique que le projet ne va pas

s'arrêter au débat public, et que l'action de l'association va continuer, et nécessiter encore plus de soutiens.

**Puis, le Président remercie Bernard BARRAUX pour la présentation des comptes 2010, et propose à l'assemblée de les approuver.**

Aucune observation supplémentaire n'étant formulée, les comptes de l'année 2010 sont approuvés à l'unanimité, ce qui donne quitus au Président et au Conseil d'Administration.

**3/ Le Président donne ensuite la parole à Nicolas FORISSIER, Secrétaire de l'Association, pour la présentation des activités de l'Association depuis janvier 2011,**

**Nicolas FORISSIER présente les 11 actions de l'Association depuis Janvier 2011 :**

1/ Le Comité de Pilotage du 5 janvier 2011

Présidée par Patrick STEFANINI, précédent Préfet Coordonnateur, l'association a été représentée par le 1<sup>er</sup> vice président Monsieur Serge GROUARD, Député-maire d'Orléans. Cette réunion a eu pour objectif de faire le point sur la saisine de la Commission Nationale de Débat Public prévue pour la mi-janvier et de préciser le contenu du dossier qui comporte les 4 scénarii avec variante qui seront soumis au débat.

2/ La rencontre des membres du bureau de l'Association avec Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Le 11 janvier 2011, le Président Rémy POINTEREAU accompagné de sept membres du bureau de l'Association ont été reçus pour faire le point sur le projet Paris Orléans Clermont Lyon.

La Ministre a souligné les efforts importants réalisés par l'Association et le travail remarquable effectué par RFF pour présenter le dossier dans des délais très courts. Elle s'est montrée satisfaite du consensus qui se dégage autour de ce projet de cette nouvelle ligne à grande vitesse.

A la demande de Rémy POINTEREAU, la Ministre s'est engagée à veiller à ce que le projet figure au schéma national des infrastructures de transport et en tête de liste des projets pouvant se substituer à ceux de la 1<sup>ère</sup> tranche qui ne seraient pas aussi avancés.

3/ Le courrier à Louis Nègre rapporteur au sénat du SNIT le 14 janvier 2011 accompagné d'une note reprenant notre demande de mieux placer notre projet.

Le 14 janvier, l'association a adressé un courrier à Louis NEGRE, rapporteur au Sénat du projet de Schéma National des Infrastructures de transport, pour appeler son attention sur notre projet et lui demander de mieux le classer sur la liste des opérations.

4/ La saisine de la Commission Nationale du Débat Public le 17 janvier 2011

La CNDP a été saisie par RFF le 17 janvier 2011 de la teneur du projet de la ligne nouvelle Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

5/ La Table Ronde à BOURGES le 11 février 2011

Autour du thème « une nouvelle donne pour l'économie des territoires », elle a regroupé plus de 600 participants, notamment les acteurs économiques et politiques des territoires concernés. Cette Table Ronde a montré la mobilisation des entreprises du Berry, une approche consensuelle autour du projet et a pris acte de la nécessité pour les collectivités territoriales, à l'image de ce qui s'est

effectué à Reims, d'anticiper l'arrivée de TGV et de mettre en place des actions de communication, des études, des investissements d'accompagnement et des plans de financement.

#### 6/ La décision de la CNDP : Michel Gaillard, Président de la CPDP

La Commission Nationale du Débat Public a décidé le 2 mars 2011 de l'organisation d'un débat public et a mis en place une Commission Particulière pour préparer et animer le débat public, composé de 7 membres, et présidée par Michel GAILLARD, dont l'association salue ici la présence.

#### 7/ La contribution écrite au débat du projet du Grand Paris

L'association TGV Grand Centre Auvergne n'a pas produit de cahier d'acteur mais a rédigé une contribution écrite qui a été prise en compte pour situer notre projet sur les cartes au droit d'Orly et de l'arrivée en gare d'Austerlitz à Paris.

#### 8/ La rencontre avec Michel Gaillard, Président de la CPDP le 30 mars 2011

Cette rencontre avait pour but de faire le point sur les objectifs de l'association et les actions conduites. Il a été convenu que sauf refus individuel, le fichier des adhérents de l'association sera communiqué à la Commission Particulière du Débat Public pour l'envoi d'information.

#### 9/ Réunion de Bureau du 4 mai 2011 : questions à RFF

Au cours de cette réunion, des éclaircissements ont été demandés à RFF sur les différents scénarii et précision a été donnée sur la date du 6 juillet 2011, date de dépôt du dossier-support par le Maître d'Ouvrage, condition de respect du calendrier.

S'agissant du financement du projet, RFF a précisé qu'il n'est pas question de donner un chiffrage, même pas un ordre de grandeur, mais d'expliquer les grands principes : RFF ne peut financer un projet qu'à hauteur du bénéfice actualisé, le complément étant financé par des contributions publiques nationales ou européennes. La question qui se pose et se posera sera de trouver l'équilibre entre le financement possible par le contribuable ou et celui acceptable par les voyageurs qui devront supporter le coût de l'investissement.

#### 10/ Le cahier d'acteur Interconnexion LGV Sud Ile de France

Notre association a élaboré un cahier d'acteur dans le cadre du débat public de cette interconnexion. Elle y a affirmé son accord sur le projet et a porté son choix sur un trajet souterrain pour minimiser les impacts environnementaux. Elle a souhaité que le raccordement de la ligne POCL s'effectue au droit de la future gare d'Orly à proximité de l'aéroport et que soit retenu le scénario A qui répond le mieux aux enjeux d'aménagement des territoires desservis par le projet POCL.

#### 11/ Table ronde Roanne du 20 mai 2011

Cette réunion s'est tenue le 20 mai 2011 en présence du garde des Sceaux Michel MRCIER Président du Conseil Général du Rhône et du Président de la Région Rhône-Alpes Jean Jack QUEYRANNE. Elle a réuni plus de 250 participants appartenant aux secteurs économiques et politiques pour débattre des impacts de notre projet sur le territoire.

**Après ce rappel, Nicolas FORISSIER présente alors les perspectives du second semestre 2011.**

1/ Le débat public à l'automne 2011, d'une durée générale de quatre mois, dont les dates et le programme seront fixées par la CNDP après validation du dossier support réalisé par RFF en juillet.

2/ Les 2 réunions de proximité dont les dates connues à ce jour sont le 3 Novembre 2011 à Bourges et le 6 Décembre 2011 à Vierzon et la réunion thématique du 14 Décembre 2011 à Bourges.

3/ **Le Séminaire de travail d'Automne en vue de présenter le choix du classement définitif des adhérents de l'Association en fonction des 8 critères suivants :** Evaluation Aménagement du territoire, Dessertes des villes et agglomérations concernées, Fonctionnalités et Innovation (360km/h), Evaluation environnementale, Coûts des infrastructures, Bilan carbone, Financement, Impact économique direct et indirect.



4/ L'Assemblée Générale de fin d'année (Novembre – Décembre 2011) lors de laquelle sera présenté le cahier d'acteur des adhérents et celui de l'Association. Les cahiers d'acteurs répondront au standard défini par la CPDP. L'Association établira son propre cahier d'acteur.

Enfin Nicolas FORISSIER rappelle les sept points incontournables de la contribution de l'association mise à jour en mai 2011.

## RESUME DE LA CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION

### MISE A JOUR MAI 2011

Les sept points incontournables défendus par l'association :

1 - le respect de la loi du Grenelle de l'Environnement et de ses amendements garantissant une desserte efficace et le développement économique des deux capitales régionales, Orléans et Clermont Ferrand aujourd'hui non desservies par les TGV. En particulier les tracés doivent assurer une desserte effective des villes d'Orléans et de Clermont Ferrand.

2 - la volonté de désenclaver les territoires du Centre, de l'Auvergne, du Berry avec une desserte de qualité pour les agglomérations concernées Châteauroux, Bourges, Nevers, Moulins mais aussi Vichy, Montluçon, Vierzon, Roanne et Blois. Dans cette perspective, il paraît judicieux que la nouvelle ligne passe par Bourges qui se situe au centre des villes chefs-lieux du département qui sont Châteauroux à l'ouest et Nevers à l'est.

3 - Un classement des scénarios selon les critères suivants :

- Evaluation Aménagement du territoire
- Dessertes des villes et agglomérations concernées
- Fonctionnalités
- Evaluation environnementale
- Coûts des infrastructures
- Bilan carbone

4 - Tirer parti de l'effet réseau dans sa dimension européenne et nationale ainsi que la complémentarité avec le réseau existant et la future ligne Interconnexion LGV Sud Ile de France pour permettre des liaisons vers l'Ile de France et le Nord, mais aussi vers le Sud de la France, l'Italie et l'Espagne et vers la façade atlantique et les aéroports (Roissy, Orly, Saint-Exupéry).

5 - L'innovation et l'augmentation de la vitesse représentent un enjeu stratégique et l'association soutient la perspective de porter la vitesse de l'infrastructure à 360 km/h ; cette option aurait l'avantage à la fois de gagner du temps sur Paris-Lyon et de permettre un aménagement du territoire efficace.

6 - Etudier les possibilités d'utiliser la proximité des lignes SNCF existantes, des autoroutes et des grands axes routiers nationaux ou départementaux pour relier Clermont-Ferrand, afin d'éviter dans la mesure du possible la création de nouvelles tranchées ou saignées à travers les territoires ruraux les plus sensibles.

7 - Mettre en valeur l'intérêt écologique global du projet qu'il convient absolument d'approfondir (Moins de voitures, moins d'avions, moins de CO2)

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, Rémy POINTEREAU précise que l'activité de l'association a été soutenue, diversifiée et efficace pour le développement et l'avancée du projet, et il rappelle qu'il souhaite que tous les membres du Conseil d'Administration soient présents dans le débat public et dans les réunions en régions pour y représenter l'Association.

**Le Président remercie alors Nicolas FORISSIER, pour la présentation du rapport d'activité.**

Enfin, il remercie Madame la Sénatrice Janine ROZIER Sénatrice du Loiret pour avoir posé la question au gouvernement sur le TGV en session parlementaire, au nom de l'Association et précise que **la Loi du Grenelle prévoit que la LGV POCL soit financée avant 2020 si son degré d'avancement est suffisant, et le Président rappelle que cette question sera abordée au cours du débat public.**

Le Président donne la parole à la Sénatrice de l'Allier Mireille SCHURCH qui s'exprime sur le fait qu'elle a déposé avec son groupe de suivi un rapport, validé par la Commission des affaires économiques, qui propose d'élargir le point sur la construction des 1.400 km de lignes à grande vitesse dans la loi du Grenelle, à de nouvelles priorités telle que celle d'inscrire la nécessité de relier toutes les capitales régionales à la grande vitesse : Clermont, Limoge Toulouse, mais aussi Caen.

Rémy POINTEREAU remercie Mireille SCHURCH, Sénatrice de l'Allier, et précise qu'il est bien que chacun à son niveau fasse avancer le projet.

Charles Eric LEMAIGNEN, Président de la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire ajoute que si on inscrit les capitales régionales, il ne faut pas oublier ORLEANS, même si Orléans est déjà inscrit dans la commande au gouvernement.

Rémy POINTEREAU précise que les capitales d'ORLEANS et de CLERMONT FERRAND sont explicitement indiquées dans la commande au gouvernement.

Suite à une incompréhension, Rémy POINTEREAU propose de supprimer dans le point 6 de la contribution « pour relier CLERMONT FERRAND » de manière à ce que la liaison des capitales régionales reste un principe sur toute la ligne, de Paris à Lyon.

Pour conclure, Rémy POINTEREAU présente les prochains rendez-vous importants comme la rencontre avec le Président de la SNCF Monsieur Guillaume PEPY : le 30 août ainsi que la réunion de bureau qui suivra. Puis il évoque le rendez-vous avec Monsieur Sim KALLAS, Vice-président aux transports à la Commission Européenne à la rentrée.

Enfin, plus aucune observation n'étant effectuée, **Rémy POINTEREAU propose à l'assemblée d'approuver** le rapport d'activité présenté. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**4/ Rémy POINTEREAU salue l'arrivée de Brice HORTEFEUX et propose ensuite de passer au point suivant de l'ordre du jour : la préparation du débat public présenté par Michel GAILLARD, Président de la Commission Particulière du Débat Public.**

Michel GAILLARD salue les personnalités présentes et rappelle la date de décision du 2 mars 2011 de la CNDP pour organiser un débat public sur le projet POCL. Puis il rappelle les grands principes d'un débat public qui se rassemblent autour de 3 objectifs qui sont d'informer le public, recueillir les avis et propositions, et apporter un éclairage au maître d'ouvrage.



Il en explique l'organisation autour de la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, qui décide d'organiser un débat et nomme une Commission particulière du débat public (CPDP) pour le préparer et l'animer.

Puis il rappelle les 3 principes qui l'animent, qui sont l'égalité des avis exprimés, quel que soit le statut de la personne, la transparence des informations et l'argumentation des intervenants sur leur prise de position.

Michel GAILLARD présente ensuite les membres de la commission en rappelant leur totale indépendance.

Il expose les outils de communication qui permettront d'informer le public, tels que la lettre électronique, la campagne d'information presse, radio et affichage puis il présente les modalités de participation au débat pour le public en participant par exemple aux réunions d'information, en écrivant par courrier ou par mail à la CPDP ou en rédigeant un cahier d'acteur.

Il explique le rôle de la presse et des médias et expose la mise en place d'un bus du débat public avec hôtesses.

Il continue sa présentation en expliquant l'organisation des réunions autour de trois types de contenu : les réunions générales, celles plus thématiques, et les auditions publiques.

Enfin, il présente le calendrier des différentes réunions en régions et en départements dans les villes concernées, en précisant bien que lors de la réunion à Orléans en novembre ne seront abordés que la problématique des pré-requis du financement d'un tel projet puis il conclut sur les différentes étapes de l'après débat public, jusqu'au dépôt de la décision de RFF qui doit être remise à la CNDP avant la fin juin 2012.

**Rémy POINTEREAU remercie Michel GAILLARD de son éclairage sur le fonctionnement du débat public**, et propose aux membres de l'Assemblée Générale de poser des questions.

Il rappelle que la Creuse serait intéressée pour une réunion du débat public dans le cadre du raccordement avec Châteauroux.

André THEPIN, membre de l'association « Urgence POLT » demande à la CPDP de réfléchir à l'opportunité de faire une réunion dans une ville du Limousin qui serait à mi-chemin des deux lignes LGV comme à la Souterraine qui en a fait la demande. Il précise que dans le cadre du projet de relier les villes régionales à la grande vitesse, si le projet de barreaux Limoges/Poitiers n'aboutit pas, le Limousin n'est plus relié à la grande vitesse. Il rappelle que le Conseil Régional du Limousin est plutôt engagé sur la ligne Limoges/Poitiers mais soutient la ligne POCL avec un raccordement de Guéret à la ligne POCL.

Michel GAILLARD lui répond alors que les réunions publiques ne sont pas incontournables et que chacun peut s'exprimer par écrit, par internet ou en rédigeant un cahier d'acteur, mais cependant il rappelle que la CPDP a été saisie du projet de la ligne POCL et que le travail de la CPDP est de travailler sur un périmètre précis. Il précise qu'il a en effet reçu un courrier du Maire de la Souterraine et que la décision reste en attente pour l'instant.

Nicolas FORISSIER rappelle que dans l'aire d'étude du projet, les habitants du périmètre du nord de la Creuse prennent leur train à Châteauroux et peuvent aussi se sentir concernés.

Michel DOLY, Président du CESR Auvergne demande de disposer de la présentation de la CPDP.

Michel GAILLARD lui confirme qu'il l'a met à sa disposition.

Jean Pierre SUEUR, Sénateur, revient sur l'intervention précédente d'André THEPIN, en rappelant qu'il faut tout d'abord se concentrer sur le POCL, tellement il sera difficile de tenir les délais mais aussi il rappelle à tous l'historique du projet POLT (PARIS ORLANS LIMOGES TOULOUSE) conçu il y a quelques années, dont l'abandon fut selon ses termes un désastre pour l'aménagement du Territoire.

Il conclut sur la nécessité de se concentrer sur le POCL, cette fois-ci.

André THEPIN revient sur le Limoges/Poitiers en précisant qu'à l'époque une réunion avait eu lieu à Châteauroux, et qu'ainsi une réunion à la Souterraine serait opportune.

Monsieur DUFOUR, ancien dirigeant d'Alstom, expose que le député de la Creuse M. AUCLAIR a pris parti pour le POCL et Rémy POINTEREAU lui rappelle que si la Creuse souhaite s'exprimer dans le cadre de l'Association TGV Grand Centre Auvergne, il suffit qu'elle adhère, ce qui est en cours.

Monsieur DUFOUR pense que l'on ment aux Limousins sur le temps qu'ils pourront mettre à relier Paris. On leur promet en moins de 2h, or actuellement c'est 2h13, au mieux et il rappelle que le seul projet qui permettrait de relier Limoges à Paris en moins de 2h est actuellement le projet POCL, et que la désuétude des normes d'électrification de la ligne POLT ne favorise pas un temps de parcours correct.

Rémy POINTEREAU rappelle à tous alors l'intérêt de rénovation de la ligne POLT, pour replacer Limoges dans de bonnes conditions de desserte.

Nicolas FORISSIER souhaite encore rappeler la réalité du territoire qui place la Creuse dans l'aire du périmètre d'étude et souhaite une réflexion sur une réunion à la Souterraine.

Bertrand SALVAT précise alors qu'il y a déjà eu débat public sur la liaison Limoges/Poitiers et qu'il est trop tard pour démolir quelque chose qui a été construit.

**Rémy POINTEREAU remercie Michel GAILLARD, Président de la CPDP pour son intervention et il donne la parole à Brice HORTEFEUX, Président d'honneur de l'Association.**



Celui-ci explique qu'il a toutes les raisons d'être optimiste car tout d'abord le projet est devenu irréversible, ensuite le débat démarre dans les délais impartis, et qu'enfin le projet dépasse largement le périmètre du Centre de la France. Il en rappelle les grands principes et souhaite partager trois préconisations qui lui semblent incontournables : tout d'abord l'impact sur l'aménagement du territoire, puis les impacts partagés sur l'environnement, et enfin l'impact partagé du coût financier que représentera le projet.

Il propose enfin de trouver une appellation du projet qu'il sera plus facile pour le public de s'approprier que l'acronyme POCL. Il présente en conclusion l'article du Parisien où enfin apparaît dans un grand quotidien l'existence de notre ligne et annonce la future LGV POCL comme irréversible.

Le représentant du Pays du Blaisois intervient alors pour dire que l'amertume le gagne lorsque certaines villes obtiennent deux lignes LGV en desserte alors que d'autres n'ont rien, qu'il serait bien de changer alors le terme de fongibilité en terme d'égalité car le premier critère devrait être celui d'égalité pour la grande vitesse.

Le Président du Conseil Général de l'Allier qui souhaitait répondre aux interrogations de Brice HORTEFEUX sur la manière de participer au débat public, expose les différents outils mis en place par le Conseil Général comme le magazine du Conseil Général diffusé dans l'ensemble des mairies, les réunions et la mobilisation relayée par les acteurs de terrain.

**Rémy POINTEREAU rappelle à nouveau à tous les participants de s'inscrire au débat public afin de pouvoir y participer.**

**5/ Rémy POINTEREAU remercie le Ministre Brice HORTEFEUX et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, le point sur les scénarii avec RFF et SNCF** en donnant la parole à Thomas ALLARY, chef de projet POCL à RFF en lui demandant de bien vouloir approfondir certaines interrogations des adhérents, notamment sur les différences entre certains scénarii, le mode de calcul du nombre de voyageurs qui paraît subjectif pour certains, le coût des raccordements et leur calendrier, le temps de parcours en fonction du 320km/h ou du 360km/h, avec des chiffres précis car il explique alors que les éléments de réponse permettront un éclairage pour établir la future classification des scénarii.

Thomas ALLARY remercie le Président et les participants, puis expose les éléments étudiés par RFF. Il présente une synthèse chiffrée des éléments du projet. Il rappelle les 4 objectifs principaux du projet commandés à RFF : doubler la ligne Paris-Lyon, relier Orléans à la grande Vitesse, améliorer la desserte de Bourges et des autres villes du Centre et relier Clermont-Ferrand à Paris en moins de 2h. Il présente le nombre de kilomètres linéaires à construire (branches et raccordements inclus), le temps de parcours Paris Lyon et Paris Clermont Ferrand sans arrêt. Il rapporte le nombre de gains de voyageurs par scénario et le coût de construction. Il expose aussi la complémentarité avec le réseau existant.

Il rapporte ensuite les nouveaux objectifs pris en compte : tel que les connexions aéroportuaires, la liaison de l’Auvergne à la Région Rhône-Alpes, et l’amélioration de la transversale Est/Ouest.

Il présente aussi le bilan carbone qui, précise-t-il, reste à compléter, ainsi que les hypothèses de trafic et de fréquences des dessertes qui s’effectueront pendant le débat public et seront présentés par l’exploitant SNCF.

Puis RFF répond à la question du calendrier et confirme qu’à ce stade tout phasage ne peut se faire car RFF doit réaliser tous les objectifs demandés, le projet n’est donc pas phasable.

De même, le projet a été bâti sur l’hypothèse d’une vitesse de 320km/h et pourra se faire sur 360km/h ultérieurement, mais les études devaient se faire sur une vitesse potentiellement réalisable soit 320km/h à ce jour.

Enfin, Thomas ALLARY répond à la critique de subjectivité, émise par certains qui affecterait le calcul du gain attendu de voyageurs et précise que le calcul est très réfléchi car il repose sur le nombre actuel de voyageurs empruntant les lignes existantes et le potentiel de report prévisible.

**Rémy POINTEREAU remercie Thomas ALLARY pour cet exposé très détaillé et transmet la parole à Michel LEBOEUF, Directeur des Grands Projets de la SNCF.**

Michel LEBOEUF remercie les participants et rappelle à tous l’irréversibilité du projet ; il félicite le travail effectué par l’association et questionne le Président sur la rédaction du cahier d’acteur, et la classification des projets en précisant qu’il est très important de bien définir les critères pour que les adhérents puissent juger objectivement chaque scénario.

Michel LEBOEUF rappelle aussi que la SNCF a participé à de nombreux débats publics, et que malgré leur expérience, chaque débat peut révéler des surprises et que parfois le Maître d’Ouvrage peut ressortir avec un projet différent de celui proposé à l’étude, l’essentiel étant que toute intervention soit fondée et argumentée.

Enfin, Michel LEBOEUF précise que la SNCF rédigera aussi son cahier d’acteur et qu’il est important aussi que l’opérateur puisse s’exprimer sur ses intentions d’exploitation.

La Sénatrice du Loir-et-Cher Jacqueline GOURAULT revient alors sur un point de l’exposé de RFF. Dans la mesure où le critère de temps de parcours permet à RFF de calculer le report du gain de voyageurs, elle souhaiterait qu’il ne soit pas oublié que certains scénarios qui peuvent avoir quelques minutes de temps de parcours supplémentaires récupèrent en échange un potentiel de clients plus important, étant dans des zones d’habitation plus développées.

Charles Eric LEMAIGNEN demande à la SNCF que leur cahier d’acteur soit déposé le plus tôt possible pour pouvoir le consulter, car malgré tout la SNCF n’est pas un acteur comme les autres selon lui. Puis, il confirme les propos de l’intervenante précédente et demande que soit mis en comparatif le 320km/h et le 360km/h, pour que soient analysés coûts et inconvénients.

Philippe BENSAC demande alors quand sera mis à disposition le tableau comparatif du calcul des fréquences d’arrêt pour les villes étapes avec le détail des différences entre gare nouvelle et gare intégrée, et des éléments sur la pondération sur l’évaluation environnementale pour pouvoir répondre aux opposants du projet lors du débat public.

André THEPIN souhaite revenir sur le taux de rentabilité à terme de chaque scénario qui se calcule pour RFF sur le report du gain de voyageurs et veut préciser que le gain supplémentaire de report des voyageurs du POLT améliorerait le gain de voyageurs du scénario Ouest Sud et Ouest.

Quelques intervenants s'inquiètent et souhaitent savoir quand tous ces éléments seront à disposition du public pour étayer les avis et le débat.

Michel GAILLARD rappelle que le cahier d'acteur de la SNCF sera déposé pendant le débat public mais en tous les cas ne peut l'être avant et que le dossier support de RFF avec toutes les hypothèses demandées dont le gain de trafic entre autre, le sera mi-juillet au mieux ou fin juillet, mais au plus tard début septembre.

RFF réprecise son intervention concernant le comparatif de l'étude entre le 320km/h et le 360km/h. Il réitère ses propos sur le fait que l'étude est calculée sur le 320km/h et qu'elle est adaptable à du 360km/h ultérieurement mais pas inversement au cas où les infrastructures ne se développent pas dans ce sens dans le futur. De même, il revient sur le fait que lors de l'étude, RFF est obligé de prendre en compte les lignes sensées être réalisées à l'étape de lancement et de construction du projet. Enfin, RFF signale que ce sont bien des temps sans arrêt qui sont présentés lors de cette étude.

**6/ Rémy POINTEREAU remercie les intervenants pour leur exposé et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour : la proposition d'une grille de classement des scénarii pour le séminaire d'automne en vue de la préparation du cahier d'acteur de l'Association.**

Le Président expose alors l'objectif de l'Association qui n'est pas de voter et désigner 1 scénario, ce qui entraînerait une situation de blocage au sein de l'association, mais de faire une classification donnant le meilleur scénario puis le 2<sup>ème</sup> et éventuellement un 3<sup>ème</sup>. L'Association ne souhaite pas s'arrêter sur un scénario et prendre parti contre d'autres mais préfère proposer un classement avec des critères les plus objectifs possible pour que chacun puisse réfléchir au projet avec des documents supports en appui pour évaluer les différents scénarii.

Le Président propose que ce document soit adressé à tous les adhérents en septembre pour aboutir à ce que l'association ait son classement, et chaque adhérent exprimant son classement au sein de son collègue. Le séminaire d'automne sera l'occasion de faire le point et de présenter le classement choisi par les adhérents, puis il précise que cette réunion aura certainement lieu en région Centre.

Rémy POINTEREAU demande alors à l'assemblée son avis. L'assemblée approuve l'idée de la grille de classement de l'association.

Le Président assure alors à tous que le classement sera le plus représentatif possible puisqu'il reflètera l'avis de chacun.

Patrice JOLY, le nouveau Président du Conseil Général de la Nièvre propose d'ajouter le critère de rentabilité aux critères existants.

7/ Enfin, Rémy POINTEREAU aborde le dernier point à l'ordre du jour : celui du changement de l'appellation du projet.

Le nom POCL n'est pas très heureux et porte confusion avec le POLT, cependant les intervenants de la salle trouvent que la confusion appelle la complémentarité des deux lignes.

8/ La salle n'ayant pas d'autres questions, Rémy POINTEREAU remercie tous les participants, en leur rappelant qu'il compte sur eux pour participer au débat public puis clôture l'Assemblée Générale à 12h30.



Le Secrétaire,  
Nicolas FORISSIER



Le Président,  
Rémy POINTEREAU